

ENFIN UNE ANNÉE «MOYENNE»

Après deux années difficiles et une année 2014 calamiteuse, les abeilles ont pu profiter de miellées satisfaisantes en 2015. Ce n'est cependant pas une année faste car les fortes chaleurs et la sécheresse de l'été n'ont pas permis de récolter de miel, ni en juillet, ni en août.

La production de miel aura été celle d'une année moyenne, avec environ 20 à 25 kg par ruche. Cette production s'est répartie sur les miellées d'avril (Fleur) et de de juin (Montagne et, par endroits seulement, Sapin). Dès début juillet, il n'y a plus eu de miel, comme le montre le suivi des ruches sur balances électroniques diffusé dans le Flash Abeille. Les abeilles ont traversé un été sec et pauvre en pollens qui a limité la ponte de la reine et affaibli les colonies avant la période de préparation à l'hivernage.

Il était temps pour la cinquantaine d'apiculteurs professionnels d'Alsace de reconstituer leurs stocks de miels. Pourtant, les apiculteurs ne sont pas sereins, car deux nouveaux insectes envahisseurs menacent la production apicole : il s'agit du petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) et du cynips du châtaignier. L'un s'attaque aux ruches et au miel, entraînant d'importants changements dans les exploitations apicoles de

la région où il est apparu (Italie). Sa dispersion à travers toute l'Europe est redoutée. L'autre est déjà présent en Alsace et s'attaque à une ressource alimentaire majeure pour les apiculteurs : le châtaignier. Il empêche sa floraison, privant les abeilles d'un pollen abondant et nutritif, très utile jusqu'à présent pour renforcer les jeunes colonies et assurer le renouvellement du cheptel. Quant au frelon asiatique, il n'a pas encore été observé en Alsace.

L'année 2015 aura été marquée par les points suivants :

Les prix de vente directe ont peu évolué (10 à 16 €/kg) sauf pour le miel de sapin qui frôle parfois 20 €/kg. Malgré un maintien du cours miel à des valeurs hautes (vente au gros), les apiculteurs alsaciens maintiennent leur préférence pour la vente directe et en magasins spécialisés, conservant ainsi la maîtrise de leurs débouchés. Face aux difficultés de ces dernières années, plusieurs exploitants ont augmenté leur cheptel pour maintenir leur production égale, dépassant les 600 ruches. Le prix de l'essaïm se maintient autour de 100 à 150 €.

18.6 % de pertes hivernales (moyenne en Alsace), réparties entre 7,5 % de ruches mortes et 11,1 % de ruches devenues non-values au printemps (voir notre compte rendu sur www.alsace.chambagri.fr). Ce taux dépasse les 10 % (taux considéré empiriquement comme normal) mais reste inférieur aux pertes subies en 2010, 2011 ou 2013.

Un climat sec et chaud, favorable au développement des pucerons (produisant du miellat sucré) et des colonies d'abeilles. Ainsi, les premiers essaïmages ont eu lieu très tôt (début d'avril) et le miel de plaine fut marqué par la présence inhabituelle de miellat de pucerons. Les miellées de Fleur et Acacia se sont presque chevauchées au lieu d'être séparées de 15 jours. Ce profil de saison, de plus en plus fréquent, est interprété comme une conséquence du réchauffement climatique.

Une infestation par le parasite *Varroa* relativement faible, avec peu de symptômes observés dans les ruches (abeilles aux ailes atrophiées, couvain lacunaire). La fin brutale des miellées en juillet aura permis aux apiculteurs les plus prudents d'anticiper la mise en place des stratégies de lutte.

L'essai du MAQS, le tout nouveau médicament anti-varroa. Ce médicament a été utilisé pour la première fois par les apiculteurs, avec plus ou moins d'expériences malheureuses : plus complexe d'usage que les manières habituelles, il repose sur la diffusion de vapeurs d'acide formique. Bien que « bio », cet acide peut entraîner la perte de la reine, notamment si les températures extérieures sont trop élevées.

La Chambre d'agriculture fait actuellement un bilan de ces expériences individuelles et renvoie aux essais préalables conduits en 2014.

La mise en place d'un MAEC apiculture et la labélisation de 90 Tonnes de miel d'Alsace (le record depuis la mise en place de l'IGP Miel d'Alsace).

